

DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

COMMUNE DE TARTAS

Nombre de présents : 13

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de votants : 20

Date de convocation : 21/09/2017

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 27 septembre 2017**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept septembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme DEGOS), LAMOTHE (a procuration pour Mme DARGELOSSE), DUBOS (a procuration pour Mme BRUGAT), Mme COURROS (a procuration pour Mme DAUGREILH), MM. MARSAN, LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), GAILLARDET, DUBUN, BRUEY (a procuration pour Mme CHAPUIS), GOSSELIN, Mme GARRIDO (a procuration pour Mme CELIMON), M. DUPLA, Mme THIEBLIN.

Etaient excusés : Mmes DEGOS (a donné procuration à M. le Maire), BRUGAT (a donné procuration à M. DUBOS), DARGELOSSE (a donné procuration à M. LAMOTHE), DUBOIS-MAURY, CHAPUIS (a donné procuration à M. BRUEY), M. TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mme DAUGREILH (a donné procuration à Mme COURROS) M. DUCASSE, Mme CELIMON (a donné procuration à Mme GARRIDO).

Un scrutin a eu lieu, Mme COURROS Evelyne a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance F

Délibération n°1

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Ville de TARTAS – Convention de groupement de commande pour la réalisation d'une étude concernant la gestion des eaux pluviales dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Comme vous le savez la Communauté des Communes du Pays Tarusate à laquelle appartient la Commune de TARTAS réalise actuellement son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Dans ce cadre, obligation est faite à notre commune, ainsi qu'à celles de Pontonx-sur-l'Adour et Rion des Landes, de traiter la problématique de la gestion des eaux pluviales par l'élaboration d'un volet spécifique au schéma d'assainissement. Ce document sera ensuite inséré au sein des annexes du futur document d'urbanisme intercommunal.

C'est pourquoi il est nécessaire de confier cette étude à un cabinet d'études unique.

Il est donc proposé d'engager une consultation commune entre les communes de Rion-des-Landes, Pontonx-sur-l'Adour et Tartas. La convention de groupement de commandes précise le rôle de chacun.

A l'issue de la consultation, chaque commune passera le marché de prestations avec le bureau d'études retenu.

.../...

Aussi il est proposé à notre assemblée :

- D'APPROUVER la convention de groupement de commandes entre les communes de Rion-des-Landes, Pontonx-sur-l'Adour et Tartas pour la réalisation d'une étude concernant la gestion des eaux pluviales,
- De SOLLICITER les subventions du Conseil Départemental des Landes et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour mener à bien ce projet,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

APPROUVE la convention de groupement de commandes entre les communes de Rion-des-Landes, Pontonx-sur-l'Adour et Tartas pour la réalisation d'une étude concernant la gestion des eaux pluviales.

SOLLICITE les subventions du Conseil Départemental des Landes et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour mener à bien ce projet.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES